



**CONSEIL
COMMUNAUTAIRE**
de la jeunesse

2026

2027

Édito

Pour permettre aux jeunes de créer, d'échanger et de s'investir dans des projets en lien avec leur vie quotidienne, Châteauroux Métropole a mis en place un Conseil communautaire de la jeunesse en 2016.

Le CCJ est ouvert aux jeunes de la seconde à la terminale ainsi qu'aux apprentis des CFA et aux élèves de l'ÉREA Éric-Tabarly. Jusqu'en 2024, les membres du CCJ étaient élus par leurs camarades dans leurs établissements respectifs.

Depuis 2025, afin de faciliter l'accès à cette instance, aucune élection n'est organisée. Le CCJ est une assemblée de participation

ouverte aux jeunes scolarisés dans les établissements cités ci-dessus, qui ont envie de faire bouger leur environnement et de s'impliquer dans la vie locale. Pour rejoindre cette assemblée, il suffit de candidater directement auprès du Secrétariat des Assemblées.

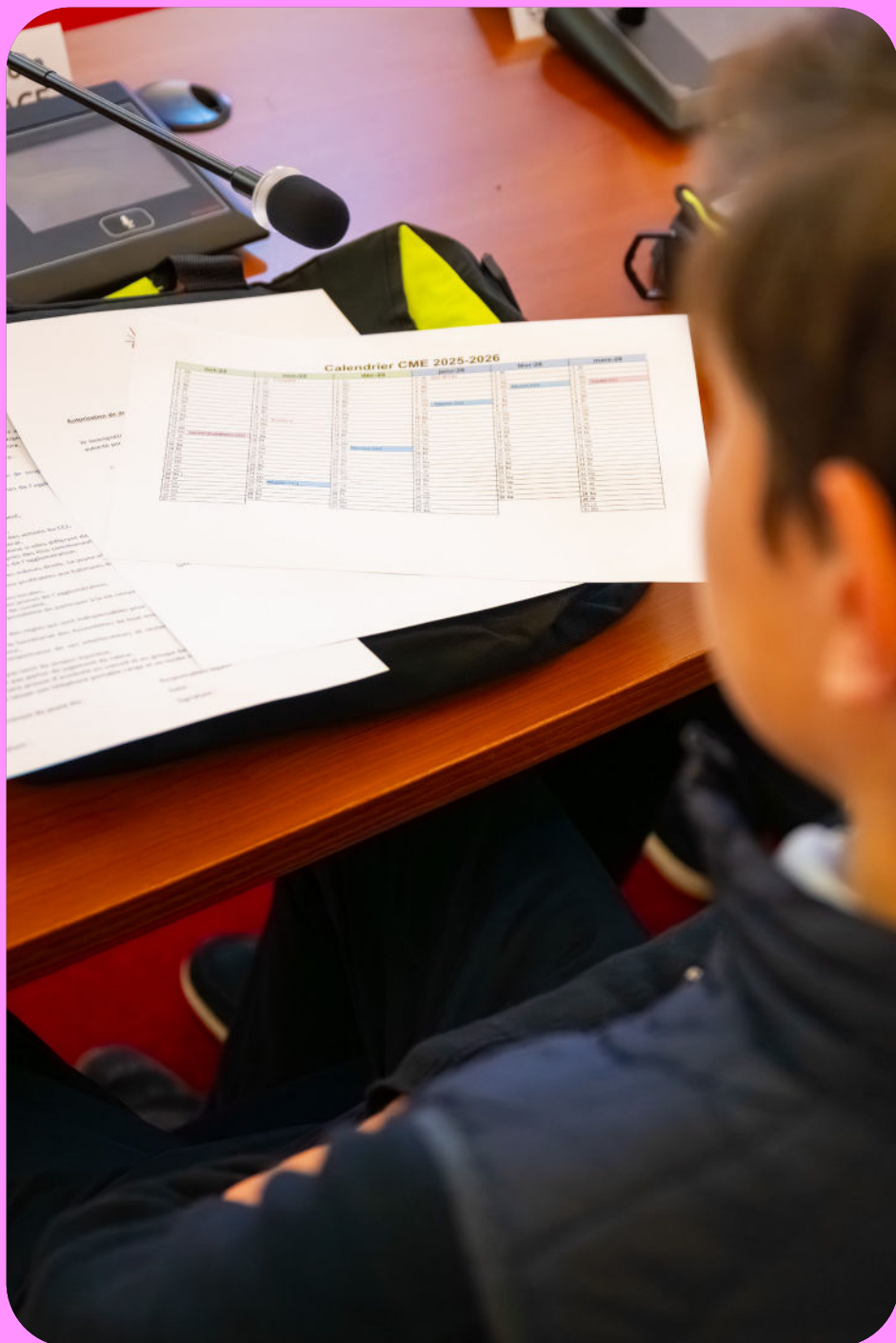
Les candidats retenus siégeront ensuite dans le cadre solennel de la salle du conseil de l'hôtel de ville de Châteauroux, aux mêmes places que les conseillers communautaires élus par la population. Cet exercice grandeur nature de la démocratie permet aux jeunes conseillers de se familiariser avec le fonctionnement et les domaines de compétences d'une agglomération et surtout de mener à bien des actions qui feront consensus. Pour cela, le CCJ est doté d'un budget qui lui est propre. Au sein du CCJ, ils vont pouvoir confronter leurs points de vue, co-construire des projets et en vérifier l'intérêt et la pertinence avant d'en étudier la faisabilité. Les candidatures sont ouvertes du 1^{er} au 25 septembre 2026. Si tu veux faire entendre ta voix et faire part de tes idées, n'hésite donc pas à te porter candidat en téléchargeant la lettre de candidature sur le site de Châteauroux Métropole ou en venant la retirer directement à l'accueil de l'hôtel de ville.

Gil Avérous

Maire de Châteauroux,
Président de Châteauroux Métropole
Vice-président du Département de l'Indre

Marie Sallé

Conseillère communautaire



Le Conseil communautaire de la jeunesse (CCJ) a été créé pour permettre aux jeunes de l'Agglomération de Châteauroux de s'initier à la vie civique et citoyenne auprès des élus communautaires, et de participer activement aux actions du territoire. Il s'inscrit dans la continuité des Conseils municipaux d'enfants. Les jeunes réalisent des actions dans différents domaines de la vie quotidienne. Ils agissent, par exemple, en matière de citoyenneté, d'attractivité du territoire, ou encore de laïcité.

LES TROIS PILIERS DU CCJ :

**ENGAGEMENT
PROJETS
CITOYENNETÉ**

LES TROIS QUALITÉS D'UN CONSEILLER :

**ENTHOUSIASTE
DYNAMIQUE
IMPLIQUÉ**







Le fonctionnement

La durée de l'engagement est fixée à trois ans maximum. Des groupes de projet sont mis en place, au sein desquels les jeunes travaillent avec l'aide des conseillers communautaires et des référents de service. Différents thèmes peuvent être abordés : la vie citoyenne, les liens intergénérationnels, l'attractivité du territoire, l'environnement, la vie quotidienne, le sport, la culture etc.

Les jeunes sont répartis en fonction des projets établis pour l'année lors du conseil d'installation.

La Présidente du Conseil communautaire de la jeunesse, ou un représentant élu, préside

les séances, suivant le protocole des séances officielles du Conseil communautaire de la jeunesse, c'est-à-dire : séance publique, enregistrement de la séance, rédaction du procès-verbal, présence des différents services. Parmi les jeunes conseillers, sont élus un président et deux vice-présidents.

Le budget

Le CCJ est doté d'un budget qui permet aux jeunes conseillers de mener à bien les actions qu'ils souhaitent organiser.

Les actions de plus grande ampleur sont validées par un vote en Conseil communautaire.



Mode d'emploi des candidatures

• Quand ?

Les candidatures peuvent être déposées du 1er au 25 septembre 2026.

• Où ?

La lettre de candidature est téléchargeable directement sur le site de Châteauroux Métropole, dans la rubrique du CCJ. Elle peut également être retirée en format papier directement à l'accueil de l'hôtel de ville pendant les heures d'ouverture.

• Pour candidater, le jeune doit être scolarisé dans l'un des établissements ci-dessous :

Lycées Blaise-Pascal, Pierre-et-Marie-Curie, Jean-Giraudoux, Les Charmilles, Sainte-Solange, Naturapolis, Saint-Michel et Philibert-Vrau.

Centres de formation des apprentis (CFA), des métiers et du Bâtiment et Travaux Publics (BTP).

ÉREA Éric-Tabarly.

Les élections

Qui est concerné ?

Les élèves et/ou internes de l'agglomération castelroussine, de la seconde à la terminale. Chacun peut candidater. Les candidats seront retenus dans la limite des places disponibles (42) et dans la mesure du possible en respectant une parité fille/garçon et une diversité dans les établissements représentés.

Le calendrier

Sur l'année 2026-2027, le conseil se réunira deux fois dans l'année : au moment de l'installation et de la mise en place des groupes de projets, puis en juin pour le conseil de fin d'année. Sept réunions ont lieu dans l'année. Elles s'étendront de novembre 2026 à mai 2027.





**Le conseil
d'installation
aura lieu
le mercredi
14 octobre 2026**

Les actions

2024 - 2025



**Animation
du podcast
blabla jeunes**



réalisation de la fresque du climat



Participation à la nuit de l'orientation





**CHÂTEAUROUX
MÉTROPOLE**

Contact

Secrétariat des Assemblées

02 54 08 34 85

secretariat-assemblees@chateauroux-metropole.fr

www.chateauroux-metropole.fr

